

S Y L L A B U S

Droit fiscal (sans TD)

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLUDK404
- **Titre de l'enseignement** : Droit fiscal
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S4
- **Crédits ECTS** : 4
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

• Principaux thèmes abordés :

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont la théorie générale de l'impôt (notion, sources, institutions fiscales), les éléments constitutifs de l'opération fiscale, la fiscalité des revenus et du patrimoine (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière, impôt directs locaux, prélèvements sociaux), la fiscalité des entreprises (TVA, impôt sur les sociétés), et la procédure fiscale (contrôle, recouvrement, contentieux). Seront également abordés la notion même d'impôt et de taxe et les techniques de l'impôt (assiette, liquidation, recouvrement).

• Descriptif de l'enseignement :

Le droit fiscal intéresse les juristes publicistes car l'impôt est une prérogative de puissance publique rattachée à la souveraineté de l'État. Cette matière intéresse également les juristes privatistes puisque le droit fiscal concerne les entreprises (imposition du chiffre d'affaire, gouvernance fiscale de l'entreprise), les particuliers (succession, patrimoine, domicile). Il existe aussi un droit fiscal européen et international (sources et conflit) et évidemment un droit fiscal pénal (la fraude fiscale est un délit).

Le droit fiscal est une matière réputée difficile et technique. C'est un droit complexe (comme la réalité qu'il entend réguler). Pour cette première approche de niveau licence, il s'agit d'apprendre les fondements, les bases, de donner aux étudiants une « culture » un socle de connaissances et surtout de leur montrer que le droit fiscal présente de nombreux intérêts dans la formation de juriste mais également de contribuables et de citoyens !

Le droit fiscal est une matière essentielle parce qu'elle s'applique quotidiennement aux citoyens. Elle constitue une mise en œuvre du droit constitutionnel, notamment à travers les principes de la légalité de l'impôt et du consentement à l'impôt. Elle constitue aussi un droit administratif appliqué, les prérogatives de l'administration fiscale constituant l'archétype de la prérogative de puissance publique, notamment au stade du contrôle et de la rectification de l'impôt. L'étudiant apprendra à identifier et appréhender le phénomène fiscal dans sa complexité.

L'imposition est un levier des politiques publiques. Imposer, c'est choisir entre telle ou telle autre technique fiscale. L'impôt sur le revenu et la TVA en rendent parfaitement compte.

L'ambition de ce cours est de fournir les bases de l'apprentissage d'une matière fondamentale pour la formation des juristes (impôt, taxe, techniques de l'impôt, impôt sur le revenu, TVA, etc.). Les étudiants devront acquérir les bases d'une discipline qui sera l'objet de nombreux cours de master (droit fiscal des affaires, droit fiscal international, fiscalité du patrimoine et des revenus, procédures fiscales, etc.). Il s'agit d'acquérir les connaissances de base et les principes fondamentaux de la discipline.

- **Compétences attendues :**

Les compétences développées sont : la connaissance du phénomène fiscal, la distinction de l'impôt d'autres notions voisines, la connaissance des cadres théoriques, historiques et économiques de l'impôt, la connaissance des sources du droit fiscal (constitutionnelles, internationales et européennes, jurisprudentielles, etc.) ou encore la connaissance des principes des grands impôts du système fiscal français.

- **Prérequis :**

Le cours nécessite une bonne connaissance des branches du droit apprises au cours des semestres précédents. Le fiscaliste est un juriste polyvalent, ce que ce cours s'emploie à démontrer aux étudiants. La connaissance du cours est également un point essentiel de la formation du juriste. Ce cours de droit fiscal général ne prétend pas à l'exhaustivité mais à la constitution d'un socle fondamental de connaissances. Il est nécessaire à l'apprentissage de cours de master plus spécialisés et constitue le prérequis fondamental du master Droit fiscal.

- **Bibliographie :**

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.